



ville de pully

Municipalité

Communication N° 16 - 2010 au Conseil communal

Séance du 6 octobre 2010

Résumé des objets traités en Municipalité de début mai à mi-août

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Procédures facilitées pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV)

La Municipalité a donné un préavis favorable pour Mlles Christa-Dorothea Léger, Maria Gabriela Barrena, Mme Lorena Marin, M. Johnny Mendes, M. Frank Lazzari, M. Damien Alaime, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2e génération (art. 22 LDCV)

La Municipalité a donné un préavis favorable pour Mlle Kim Van Heerden, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure ordinaire

La Municipalité a donné un préavis favorable pour Mme Dragica Danicic, Mme Shirin et M. Vahid Fakhfour et leur fils Dariush Fakhfour, Mme et M. Maria-Jesus et Celso Martinez Gonzales et leur fille Inès Martinez Paz, Mlle Charlotte Alran, Mme Clarice

Martins de Moura, Mme et M. Yu et Gary Hayes et leur fils Jeremy Hayes, Mme Eirini Lambropoulou et son fils Maximilian Peuckert, Mme Bénédicte Musafiri et ses enfants Nathanael et Raphaël Musafiri, Mme Sabrina Piraino et M. Peter Cseres et leurs deux enfants Léonard et Daniel Cseres, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la naturalisation.

Convention réglant l'exécution par la Ville de Pully de prestations en faveur de Paudex dans le domaine des services industriels - Convention instituant un service de piquet commun aux communes de Pully, Paudex et Belmont pour les interventions d'urgence sur les réseaux d'eau potable et d'électricité

La Municipalité a signé la Convention instituant un service de piquet commun aux services industriels de la Ville de Pully, de la Commune de Paudex et de la Commune de Belmont-sur-Lausanne. Elle a également signé la Convention réglant l'exécution par la Ville de Pully de travaux liés à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'éclairage public de la Commune de Paudex.

Dimanche Sportif (ex Journée Sportive Régionale) du dimanche 2 octobre 2011

Forte du succès rencontré en 2009, Lausanne Région a décidé de pérenniser la manifestation citée en titre, en l'organisant tous les deux ans. La prochaine édition, à laquelle Pully participera, se tiendra le dimanche 2 octobre 2011.

La manifestation s'appellera dorénavant "*Dimanche Sportif*", et aura son propre site internet à l'adresse www.dimanchesportif.ch. Afin de n'épuiser ni les communes, ni les sociétés sportives, Dimanche Sportif sera, à l'avenir, concentré sur quatre pôles de communes. Toutes les communes ne seront donc plus impliquées dans toutes les éditions. Une simulation sur trois éditions a été effectuée afin de s'assurer que toutes les communes puissent participer à la manifestation sur un tournoi de six ans.

Adjudication d'un mandat d'étude relatif à l'analyse et l'optimisation des locaux des services techniques communaux et de l'administration de la Ville de Pully

La Municipalité a décidé de remédier à la dispersion des locaux des services techniques de son administration. Certains bâtiments sont insalubres ou vétustes, d'autres constituent des obstacles physiques en regard de développements urbains futurs. Pour concrétiser ces objectifs, il convient d'élaborer une vision directrice claire pour l'hébergement des services concernés.

Pour ce faire, la Municipalité a confié le mandat à un bureau d'étude spécialisé dans ce type de démarche.

Projet de loi sur la protection civile

La Municipalité a participé activement à l'élaboration de la réponse que l'UCV a adressée à Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), relative à la consultation sur la modification de la loi vaudoise sur la protection civile.

La prise de position de l'UCV, validée par la Municipalité, a mis en exergue trois faiblesses:

- l'imposition de quatre zones venant s'intercaler entre le Canton et les 10 régions. Cette nouvelle structure est un organe inutile, refusé par la majorité des régions dans une première consultation. Si le Canton veut imposer une structure jugée superflue par la grande majorité des communes, il devra en assumer le coût sans puiser dans le fonds cantonal alimenté par les communes;
- la gestion des ressources humaines. La standardisation du profil des chefs régionaux ne correspond pas à l'image de marque de la protection civile et à la première valeur défendue, soit celle d'être au service de la population. Les régions souhaitent garder leur personnel en fonction;
- une centralisation qui passe par la création d'une commission cantonale dont la présidence est confiée à l'administration cantonale, ce qui est inacceptable d'un point de vue démocratique. A cet égard, certaines communes estiment que la présidence doit être assurée par le ou la chef(fe) du département en place, d'autres par un représentant des comités directeurs. Autre incohérence démocratique: des associations régionales qui excluent les assemblées délibérantes. Ceci est en totale contradiction avec la loi sur les communes et l'organisation actuelle des associations de communes.

En conclusion, cette révision n'apparaît pas indispensable à de nombreuses communes. Hormis l'organisation en dix régions, calquées sur les districts, qui est tout à fait acceptée, les arguments évoqués à l'appui de la montée en puissance de la protection civile (partenaires forts, capables de travailler en synergie, efficacité, évolution des dangers et des risques) ne sont pas probants. En effet, l'organisation actuelle se caractérise par son efficacité et son coût modique. En revanche, les nouvelles structures proposées engendreraient une hausse sensible de la charge par habitant (plus du double si l'on se réfère aux exemples fournis). Ce projet donne de larges compétences au service cantonal concerné, au détriment des communes et des régions.

Nouvelle concession pour le maintien d'ouvrages et d'installations nautiques sur le domaine public du Lac Léman

Le Canton a octroyé une nouvelle concession générale N° 136/639, sollicitée pour une durée de 50 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2058, pour le maintien d'ouvrages et d'installations nautiques sur le domaine public du Lac Léman concernant l'ensemble du littoral de la Commune de Pully.

Départ à la retraite de M. Jean-Pierre Althaus, directeur de l'Octogone et chef du Service des affaires culturelles - Nomination de Mme Yasmine Char Wegmüller

La Municipalité a pris acte la démission au 31 décembre 2010 de M. J.-P. Althaus, par ailleurs élevé par la République française au grade de Chevalier de l'Ordre des arts et des lettres, faisant valoir son droit à la retraite avec effet au 1er janvier 2011.

La Municipalité de Pully a décidé de nommer Mme Yasmine Char Wegmüller, actuellement administratrice du Théâtre de l'Octogone, directrice de cet établissement dès le 1^{er} janvier 2011.

Convention de partage de la déchèterie intercommunale de la Perraudettaz entre les communes de Lausanne, Pully et Paudex

La Municipalité a approuvé la convention citée en titre, qui a la même teneur que la précédente, mais inclut désormais la Commune de Paudex.

Loi sur les écoles de musique (LEM) - Protocole d'accord

La Municipalité a accepté ce Protocole d'accord, qui prévoit que l'Etat versera annuellement CHF 8'130'000.00 et les Communes CHF 8'620'000.00. Pour ces dernières, l'augmentation des subventions sera progressive: de CHF 4.50 à CHF 9.50 par habitants, versés à la Fondation à constituer. Pour Pully, qui verse actuellement CHF 29.70 par habitant, la contribution restera inchangée.

Contrat d'exploitation et d'utilisation de réseau entre gestionnaires de réseau de distribution

La Municipalité a signé un contrat entre la Ville de Pully et la Commune de Lausanne régissant l'utilisation de l'infrastructure du réseau électrique amont de cette dernière.

Fête annuelle du collège de l'Annexe Ouest, le 17 juin 2010 - Réalisation d'une fresque en collaboration avec M. Gilles Pandel

La Municipalité a décidé d'autoriser la réalisation d'une fresque sur un des murs de la partie couverte de la cour inférieure du préau du collège de l'Annexe Ouest et Principal dans le cadre de la fête annuelle du collège, en collaboration avec M. Gilles Pandel.

Proposition de programmation du Musée de Pully 2011

Le programme 2011 approuvé par la Municipalité s'adresse tant au grand public qu'aux spécialistes ; tous devraient y découvrir leur intérêt. Il s'équilibre entre art contemporain et art classique, peinture, gravure et médium original (papier peint), et devrait toucher un bassin de population régional, et national voire international pour ce qui est de l'exposition *Face au mur. Papiers peints contemporains*.

Du 2 novembre 2010 au 13 février 2011 // Face au mur. Papiers peints contemporains.
Cette exposition fait la part belle aux artistes contemporains, des plus connus comme Andy Warhol aux artistes locaux comme Olivier Mosset ou les étudiants de l'Ecal, qui choisissent le médium particulier du papier peint pour s'exprimer.

Mai à juillet 2011 // Jacqueline Oyex (1931 - 2006)

Formée à l'école des Beaux-Arts de Lausanne par les figures de proue de la scène artistique vaudoise au milieu du XX^e siècle (Marcel Poncet, Casimir Reymond, Violette Diserens,...), la jeune Jacqueline Oyex fait montre dès ses débuts d'une grande indépendance et d'une singulière expressivité. C'est essentiellement par son œuvre gravée, tirée dans l'atelier de Pietro Sarto à Villette, puis à l'atelier Raymond Meyer à Pully, qu'elle s'est fait connaître.

A l'occasion de cette exposition paraîtra la première monographie consacrée à Jacqueline Oyex, sous la direction de Michel Thévoz, professeur honoraire de l'Université de Lausanne et ancien directeur de la collection de l'Art brut.

Septembre à décembre 2011 // Robert Ireland (1964 -)

L'exposition au Musée de Pully présentera l'œuvre récente de Robert Ireland, et plus particulièrement ses peintures. Ireland réfléchit beaucoup aux questions de cartographie, de réseau, de grilles. Ses réalisations sont souvent construites sur des notions empruntées au domaine scientifique. Les schémas sont revus, détournés pour former des systèmes de communications qui établissent des rapports de force, de tensions ou des liens poétiques sur une toile.

Projet de développement de la Villa romaine 2011-2012 - D'un abri-musée à un centre culturel vivant

La Municipalité a approuvé le projet scientifique et culturel de la Villa romaine pour les années 2011-2012.

Fruit de 20 années de recherches archéologiques sur le site du Prieuré, la Villa romaine abrite les vestiges de la plus grande fresque murale de Suisse. A l'occasion des 30 ans de l'abri-musée, fêtés en 2012, un important projet de revalorisation du lieu sera réalisé afin de donner à ce site une place active sur la scène culturelle régionale et contribuer ainsi au rayonnement général de la Ville de Pully.

Dès 2011, la médiation culturelle à la Villa romaine fera l'objet d'un véritable programme aux activités diverses : ateliers, visites commentées, jeux, contes, projections de films, conférences, fêtes historiques, événements à grande échelle.

Exemple de valorisation concrète de vestiges archéologiques, l'exposition permanente de la Villa romaine, qui aura dix ans en 2011 sera réaménagée et dynamisée afin de répondre aux nouvelles attentes des publics (renouvellement de la collection, bornes interactives, images de reconstitution, parcours pédagogique, expositions temporaires, etc.).

Service hivernal: nouvelle organisation, nouveau contrat d'externalisation et achat de nouveaux véhicules

La société de transport Favez ayant décidé de cesser ses activités de déneigement à la fin de la période hivernale écoulée, la Direction des travaux et des services industriels (DTSI) a réalisé une analyse de la situation afin de palier à ce départ et redéfinir l'organisation du service hivernal dès l'hiver prochain. La réflexion a également porté sur le renouvellement du parc automobile de la DTSI, car les trois véhicules et chauffeurs que cette société mettait à disposition au cours des derniers hivers étaient centraux dans le dispositif de déneigement des 50 km de route que compte Pully.

Au terme de cette analyse, la Municipalité a décidé de réorganiser le service hivernal en deux étapes, dont la première passe par l'adjudication à l'entreprise Vez Services SA de prestations de déneigement, et par l'acquisition de trois véhicules destinés au services d'exploitation de la DTSI. L'acquisition de ces véhicules permettront à la DTSI, dès l'hiver 2012-2013, après deux années de transition, de reprendre une grande partie du programme de déneigement actuellement confié aux entreprises privées. A terme, cette stratégie permettra une économie de plus de CHF 30'000.00 par an qui compensera les frais d'entretien des nouveaux véhicules. La nouvelle composition du parc de véhicules, mieux adaptée aux besoins des différents services, apportera, en outre, une meilleure efficacité dans la réalisation des différentes tâches d'exploitation.

Plan Directeur d'Eclairage Public (PDEP) de la Ville de Pully

La Municipalité a approuvé le Plan Directeur d'Eclairage Public (PDEP) de la Ville de Pully élaboré en collaboration avec le Centre de Recherches Energétiques et Municipales de Martigny (CREM). Le PDEP a été élaboré sur la base de quatre lignes directrices:

- Normalisation de l'éclairage public: adapter l'éclairage aux normes; la mise en lumière sera adaptée à chaque type de chaussée (transit, piéton, résidentiel...) Cette hiérarchisation permettra une meilleure lecture de la ville et des espaces publics;
- Mise en valeur du patrimoine: repérer, relier, baliser; la ville se donne ainsi une image dynamique et se montre à la pointe de la technologie avec un patrimoine mis en valeur par des éclairages adaptés;

- Ambiance chaleureuse et sentiment de sécurité; la lumière créera une ambiance chaleureuse. Les nouveaux projets d'aménagement urbain associeront dès le départ une réflexion sur l'éclairage.
- Développement et énergie: environnement et économies d'énergies; des solutions innovantes permettront de réaliser des économies d'énergie et, partant, de diminuer les rejets de CO2.

Sans avoir recours à d'autre forme de financement que le budget ordinaire, des économies progressives allant jusqu'à CHF 100'000.00 par an pourront être réalisées après 10 ans.

Agenda - Course « A travers Pully »

Le 21e édition de la course « *A Travers Pully* » aura lieu le vendredi 27 mai 2011, en fin d'après-midi.

La Direction de la sécurité sociale et jeunesse devient la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

La Municipalité a décidé de procéder à ce changement de nom car l'expérience a démontré une confusion par la population pulliérane entre le Service communal de la sécurité sociale et jeunesse et les entités régionales que sont le Centre Social Régional (CSR) et l'Agence d'Assurances Sociales (ASS).

Cette confusion provient principalement du fait que le nom du Service SSJ porte le terme «*Sécurité*» qui s'applique en fait au CSR. De plus, dans la plupart des communes les activités liées au domaine du social se retrouvent sous l'appellation « services sociaux ». Or, ce terme a acquis au fil des années une connotation qui ne reflète plus toute la palette de nos actions quotidiennes dans ce domaine.

Commission du feu - SDIS Pully

M. Didier Cornu a été nommé, comme membre externe à l'Administration, au sein de la Commission du feu du SDIS Pully, dès le 1er septembre 2010, pour la fin de la législature.

La Municipalité a accepté la nouvelle composition de la Commission du feu de Pully, à savoir:

- M. Martial Lambert, Municipal et Président de la Commission du feu SDIS Pully ;
- Mme Maria-Chrystina Cuendet, Municipale ;
- Cap Jean-Louis Schlaefli, Cdt SDIS Pully ;
- M. Didier Cornu, membre externe à l'administration ;
- Cap Dan-Henri Weber, Chef de service à la DSP ;
- App Joëlle Gertsch, secrétaire au pv.

Contribution communale prévue pour l'aide et les soins à domicile en 2011

Conformément aux informations reçues de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), le montant de la contribution nette prévue pour 2011 pour les communes est de CHF 97.30/habitant, soit CHF 7.10 de plus qu'en 2010.

Pédibus - Mise en place d'une nouvelle structure

Dans un souci constant d'offrir des prestations de qualité à la population, la Direction de la jeunesse et des affaires sociales (ci-après DJAS) a décidé de mettre sur pied un nouvel appui au service des familles depuis la rentrée scolaire 2010-2011 par la création de nouvelles lignes Pédibus et, par ce biais, accroître nos prestations en matière de sécurité. De plus, cette démarche permet, hormis son rôle éducatif, d'assurer un exercice physique quotidien aux enfants et promeut notre politique en matière de mobilité.

Dès la rentrée 2010-2011, outre une page web (www.pully.ch/pedibus), une centralisation des inscriptions a été mise en place afin de mieux définir les besoins des parents et de créer, après analyse, les lignes nécessaires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



J.-F. Thonney



La secrétaire



C. Martin

Pully, le 1er septembre 2010